



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13 décembre 2024

Influenza aviaire hautement pathogène : l'État poursuit son engagement dans le financement de la campagne vaccinale des canards pour 2024/25

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt annonce la poursuite de l'engagement de l'État dans la campagne vaccinale 2024/25 des canards contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Considérant la nécessité de poursuivre la campagne déployée depuis le 1^{er} octobre 2024, l'État lance la commande des doses de vaccins nécessaires à la couverture de l'intégralité de la campagne de vaccination, soit jusqu'au 30 septembre 2025. Dans ce cadre, l'État continuera de prendre en charge, comme c'est le cas depuis le 1^{er} octobre 2024, 70 % des coûts générés par cette campagne jusqu'au 30 septembre 2025.

L'objectif est de continuer à soutenir les efforts des filières dans cette campagne de vaccination 2024/25, forts des bons résultats obtenus lors de la première campagne en 2023/2024. Dans un contexte épidémiologique de forte pression virale liée à la faune sauvage, l'État donne les moyens aux éleveurs de prévenir et de limiter la diffusion du virus sur le territoire français.

À la date du 12 décembre 2024, ce sont plus de 71 millions de canards qui ont ainsi fait l'objet d'une vaccination contre l'IAHP depuis le 1^{er} octobre 2023 (62 millions au cours de la campagne 2023/2024 et 10 millions lors de la campagne 2024/2025 en cours).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de la Souveraineté alimentaire
et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Par ailleurs, tous les acteurs de la filière doivent maintenir une application stricte des mesures de biosécurité afin de limiter la propagation de cette maladie alors que le niveau de risque est élevé depuis plusieurs semaines. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont en effet des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

« Je félicite l'engagement de toute une filière dans une démarche de prévention et de limitation de la diffusion du virus de l'IAHP. La réussite de cette démarche est le fruit d'une collaboration exemplaire entre administration, vétérinaires, laboratoires et éleveurs. C'est un exemple inspirant dans le cadre des assises du sanitaire que le ministère lancera le 30 janvier prochain » Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.